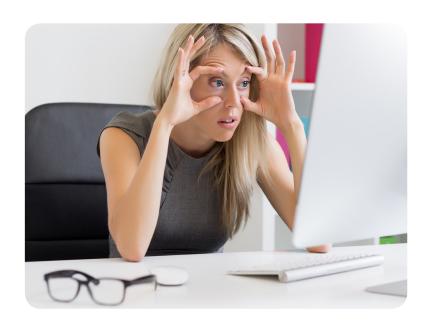




MESURES SALARIALES EDF-SA EFFARANT!

janvier 2015

LA DÉCISION D'ENTREPRISE RELATIVE AUX MESURES SALARIALES INDIVIDUELLES POUR L'ANNÉE 2015 À EDF SA A ÉTÉ PRISE LE 5 JANVIER 2015.



Celle-ci fixe à 1,35 % de la masse salariale, le budget consacré aux mesures salariales individuelles et correspond à l'engagement de la Direction lors de la dernière séance de négociation.

FO Énergie et Mines avait alerté EDF SA sur les conséquences désastreuses d'un éventuel chantage à la signature, nous avons été entendus sur ce point. Nous aurions d'ailleurs souhaité que la Branche en fasse autant pour le Salaire National de Base!

Cette décision en reste néanmoins effarante pour plusieurs raisons.

DES MOYENS À GÉOMÉTRIE VARIABLE

La Direction a indiqué que les résultats 2014 seront bons, les charges de personnels restent stables par rapport au chiffre d'affaires. EDF SA a donc largement les moyens financiers de répondre à nos revendications (1,8 % d'augmentation AIC et doublement de la gratification de fin d'année) et ainsi de reconnaître l'investissement des salariés à sa juste valeur. Apparemment, le choix minimaliste qui a été fait va une nouvelle fois profiter davantage aux actionnaires qu'aux salariés, ceci continue à précariser les personnels de notre entreprise.







>>>/

janvier 2015

LES SALARIÉS FORMENT UN REMPART CONTRE LES CONSÉQUENCES DE LA LOI ÉNERGÉTIQUE

Les salariés sont des acteurs incontournables des résultats financiers, et bien au-delà des résultats, compte tenu du contexte largement défavorable, les agents vont être le dernier rempart à la destruction de l'entreprise.

Les nombreuses attaques dont fait l'objet EDF qui découlent de la loi sur la transition énergétique : privatisation de l'hydraulique, fermeture anticipée de centrales nucléaires, remise en cause de la distribution et du transport, inquiétude sur le statut des agents sur les fonctions commerciales ou support ou sur la production d'énergie éolienne, sont d'autant d'attaques qui nécessitent l'adhésion des salariés afin d'y faire face.

Pour cela, il est nécessaire que l'entreprise reconnaisse financièrement leur investissement à sa juste valeur par le biais d'augmentation du SNB et par des mesures salariales individuelles dignes de ce nom. Force est de constater au vu des échecs des négociations que ce n'est pas le choix de l'entreprise!

QUAND L'UNITÉ SYNDICALE DOIT FAIRE SENS

Pour FO Energie et Mines, ce n'est pas acceptable, ceci est un manque de respect profond envers les salariés. Il est regrettable également que l'unité syndicale de mise depuis ces dernières années sur le sujet soit remise en cause par la CFDT, ce syndicat seul ayant fait le choix de signer le projet d'accord sur les mesures salariales individuelles, alors même que la Direction avait indiqué que le taux serait identique, signature ou pas.

L'unité syndicale ne doit pas faillir, car les conséquences fort probables de la loi sur la transition énergétique en examen au sénat jusqu'au 10 février 2015, mettent en péril l'équilibre social, industriel et économique du secteur de l'énergie avec, parmi les conséquences directes de cette loi :

- des disparités de traitement entre agents et salariés de l'énergie;
- une privatisation de la production hydraulique;
- la limitation drastique des capacités nucléaires malgré les risques de black-out à l'horizon 2015-2016;
- la limitation, voire l'extinction des centrales thermiques classiques indispensables à l'équilibre du réseau;
- les risques de régionalisation de la distribution de gaz et d'électricité au détriment de la péréquation tarifaire et l'absence d'anticipation concernant la garantie de fourniture de gaz;
- les risques portant sur les commercialisateurs d'électricité et de gaz!

